

20 soutenu avec un travail continuel & bien
20 penible le poids de cet Emploi jusqu'au
20 premier Septembre 1715.

20 » VÔTRE ALTESSE ROYALE sçait par-
20 faitement que le Contrôleur General des
20 Finances n'est ni ordonnateur ni comptable,
20 depuis le Reglement du 5. Septembre 1661.
20 par lequel le feu Roi supprima la Commis-
20 sion de Sur-Intendant des Finances pour tou-
20 jours ; le feu Roi en a fait toutes les fonctions
20 lui-même ; il ne s'est fait aucun payement
20 qu'en vertu des Ordonnances & des États qu'il
20 a signés, & le Contrôleur General des Fi-
20 nances a été simplement l'Exécuteur des or-
20 dres de Sa Majesté.

20 » Ainsi n'ayant fait aucune gestion qu'en
20 vertu des ordres du Roi, je ne suis point
20 obligé d'en rendre compte ; mais un motif
20 d'honneur, & le respect que je dois à V. A. R.
20 me pressent également de donner des éclair-
20 cissimens sur l'état où étoient les Finances
20 au 20. Fevrier 1708. sur ce qui a été fait pen-
20 dant sept ans & demi, jusqu'à la mort du
20 Roi, pour soutenir les dépenses de la Guerre
20 & tout l'État ; & sur la situation où étoient
20 les Finances au premier Septembre 1715.

20 » Le premier objet auquel je donnai toute
20 mon attention, fut de reconnoître les dettes
20 de l'État, & les Papiers qui étoient décredite-
20 z, & qui avoient fait resserrer l'argent à
20 un tel excès que le payement des Troupes
20 avoit manqué dans presque tous les Départe-
20 mens. On ne pouvoit sans imprudence,
20 faire publiquement cette reconnaissance, il
20 falloit au contraire cacher le mal, pour ne
20 pas manquer totalement.